

Faut-il encore obéir à la Loi ?

Question:

Lorsque des frères nous soutiennent de continuer à suivre les anciennes lois et que moi je lis que Jésus nous dit que tout nous est permis mais tout n'est pas utile, je suis un peu perdu... éclairez moi.

Réponse:

Jésus a bien dit: Ne croyez pas que je sois venu pour abolir la loi ou les prophètes; je suis venu non pour abolir, mais pour accomplir. Car, je vous le dis en vérité, tant que le ciel et la terre ne passeront point, il ne disparaîtra pas de la loi un seul iota ou un seul trait de lettre, jusqu'à ce que tout soit arrivé. (Matthieu 5:17-18)

Voici ce que dit "Le commentaire du disciple" de MacDonald:

Christ accomplit la Loi (Mt 5:17-20)

La plupart des chefs révolutionnaires coupent tous les ponts avec le passé et rejettent l'ordre existant. Pas le Seigneur Jésus. Il maintint la loi de Moïse et insista pour qu'elle soit observée. Jésus n'était pas venu pour abolir la loi ou les prophètes, mais pour les accomplir.

Il déclara formellement que pas un seul iota ou un seul trait de la loi ne disparaîtrait, jusqu'à ce que tout soit arrivé. Le iota ou yod est la plus petite lettre de l'alphabet hébreu; le trait de lettre est le plus petit signe qui permet de différencier une lettre d'une autre, un peu comme un petit trait horizontal permet de distinguer le «E» du «F». Jésus croyait à l'inspiration littérale de la Bible, même dans ce qui pouvait passer pour des détails anodins. Dans l'Écriture, rien, pas même le moindre trait, n'est insignifiant.

Il est important de noter que Jésus n'a pas dit que la Loi ne passerait jamais. Il a déclaré qu'elle ne passerait pas avant que tout ne soit arrivé. Cette précision a des implications pour le chrétien d'aujourd'hui. Comme il n'est pas évident pour le chrétien de discerner comment il doit considérer la Loi, nous allons ouvrir une parenthèse pour résumer l'enseignement de l'Écriture sur ce sujet.

Le chrétien et la Loi

La Loi est l'ensemble des règles données par Dieu au peuple d'Israël, par l'intermédiaire de Moïse. Le texte complet de la Loi se trouve dans Exode 20-31, Lévitique et Deutéronome, bien que son esprit soit condensé dans le Décalogue.

La Loi n'a pas été donnée comme un moyen de salut (Ac 13.39; Ro 3.20; Ga 2.16,

21; 3.11). Son but était de révéler aux hommes leur péché (Ro 3.20; 5.20; 7.7; 1Co 15.56; Ga 3.19) afin de les conduire à Dieu, pour qu'ils obtiennent son salut par grâce. Elle a été donnée au peuple d'Israël, mais elle contient cependant certains principes moraux applicables à tous les peuples et à toutes les époques (Ro 2.14, 15). Dieu a soumis Israël, comme un échantillon de toute la race humaine, à l'épreuve de la Loi; la faillite d'Israël se généralise au monde entier: il est coupable (Ro 3.19).

La Loi était inséparable de la peine capitale (Ga 3.10); transgresser un seul commandement équivalait à se rendre coupable de tous (Ja 2.10). Comme les Israélites avaient enfreint la loi, ils étaient sous la malédiction de la mort. La justice et la sainteté de Dieu exigeaient que la faute soit payée. C'est pour cette raison que Christ est venu dans le monde. Il a payé de sa vie la faute des hommes. Il est mort à la place des transgresseurs coupables, bien qu'il était lui-même exempt de tout péché. Il n'a pas mis la loi de côté; au contraire, Il a satisfait à toutes les exigences de la loi en accomplissant parfaitement toutes ses ordonnances par sa vie et par sa mort. L'Évangile ne supprime donc pas la loi; il la confirme et montre comment elle a été pleinement satisfaite par l'œuvre rédemptrice de Christ.

Par conséquent, celui qui croit en Jésus n'est plus sous la Loi; il est sous la Grâce (Ro 6.14). En Christ, il est mort vis-à-vis de la Loi. La faute contre la Loi ne devait être payée qu'une seule et unique fois; comme Christ l'a fait, le croyant est délié de cette dette. Dans ce sens, la Loi perd de son pouvoir pour le chrétien (2 Co 3.7-11). Elle était un pédagogue - un tuteur - jusqu'à la venue de Christ; après le salut, ce pédagogue n'est plus nécessaire.

Pourtant, même si le chrétien n'est plus sous la Loi, il n'est pas *sans* loi. Il est tenu à des obligations plus exigeantes que celles de la Loi, parce qu'il est sous la loi de Christ (1Co 9.21). Son comportement est inspiré, non par la crainte d'une sanction, mais par le désir ardent de plaire à son Sauveur. Christ est devenu la norme de sa vie (Jn 13.15; 15.12; Eph 5.1, 2; 1Jn 2.6; 3.16).

Une question revient souvent dans les discussions au sujet des rapports entre le chrétien et la loi: « Dois-je accomplir le Décalogue? » Certains principes contenus dans la Loi ont une portée universelle. Il est toujours mal de voler, de convoiter ou de tuer. Neuf des Dix Commandements sont repris dans le N.T., mais avec une différence de taille: ils ne sont pas présentés comme des «lois» susceptibles d'appeler des sanctions en cas de transgression, mais comme des moyens de perfectionnement, de progrès dans la justice pour le peuple de Dieu (2Ti 3.16 b). Le seul commandement qui n'est pas repris est celui relatif au sabbat: les chrétiens ne sont jamais exhortés à respecter le sabbat (le 7^e jour de la semaine, c-à-d. le samedi).

Le ministère de la loi à l'égard des non-croyants n'est pas terminé: « Nous n'ignorons pas que la Loi est bonne, pourvu qu'on en fasse un usage légitime » (1Ti 1.8). Son but est de produire la connaissance du péché et, par conséquent, de conduire à la repentance. Mais la loi n'est pas pour ceux qui sont déjà sauvés: «... la

Loi n'est pas faite pour le juste, mais pour les méchants...» (1Ti 1.9).

La justice exigée par la Loi est accomplie en ceux «qui marchent, non selon la chair, mais selon l'Esprit» (Ro 8.4). En fait, les enseignements du Seigneur dans le Sermon sur la montagne présentent un idéal plus élevé que celui de la Loi. Par exemple, pour la loi qui dit: «Tu ne tueras pas», Jésus l'accentue: «Tu ne haïras pas.» Ainsi, le Sermon sur la montagne, non seulement confirme la Loi et les prophètes, mais il les amplifie et prolonge leurs implications profondes.

En résumé, les "règlements de la Loi", manger, boire, faire des sacrifices, chasser le bouc dans le désert, aller chaque année à Jérusalem, observer les règles de purification après les souillures et le péché, tout ce rituel... c'est du passé!

Nous sommes purifiés par le sang de Christ et sommes devenus légalement sans péché, puisque ceux-ci ont été acquittés.

Mais nous restons soumis à la "Loi de Christ", si nous voulons avoir une vie de sanctification et marcher avec Christ toute notre vie.

Vous trouverez une bonne étude sur la sanctification et la vie pratique chrétienne dans le livre de Francis Schaeffer "[La vraie spiritualité](#)".

Pour terminer, une dernière référence:

Galates 3:10 Car tous ceux qui s'attachent aux oeuvres de la Loi sont sous la malédiction; car il est écrit: Maudit est quiconque n'observe pas *tout* ce qui est écrit dans le Livre de la Loi, et ne le mets pas en pratique.

Nous recommandons le DVD Bible Online des [Editions CLE](#), d'où est extrait le commentaire sur Matthieu 5:17-20.

Ce DVD contient de nombreuses versions de la Bible.

Samuel Lüthert